



SOMMAIRE. — I. Le IV^e Congrès international des Architectes. —
II. La discussion du crédit des Beaux-Arts à la Chambre. —
III. Société régionale des Architectes du Nord de la France. —
IV. Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Le IV^e Congrès international des Architectes

(SUITE)

Sous la signature de notre excellent confrère S^rJ.-M. Poupinel, délégué par M. le Ministre des Beaux-Arts de France, *l'Architecture* termine ainsi son compte-rendu du Congrès :

Séance du mardi matin 31 août 1897.

M. Louis Bonnier a donné lecture de son volumineux rapport, fait au nom de la Société des architectes diplômés par le gouvernement français, sur la deuxième question :

« Faut-il un diplôme d'architecte ? »

M. Batteur, à Lille cette année même, rappelait, avec document à l'appui, qu'au siècle dernier il avait fallu édicter des peines sévères contre des gens qui prenaient indûment le titre d'architecte du roi.

En 1840, un groupe d'architectes recherchait quelles mesures pourraient être prises afin de remédier aux inconvénients résultant de la faculté qu'a le premier venu de s'intituler architecte et d'exercer la profession.

Le 28 octobre 1846, un mémoire destiné à l'administration supérieure, rédigé par M. Gourlier, était adopté définitivement par la Société centrale des architectes, puis revêtu de la signature des membres du Bureau, MM. Blouet, président, Hervé et Grillon, vice-présidents, Gourlier, secrétaire principal, A. Lenoir, secrétaire-trésorier, et était transmis aux autorités compétentes sous le titre *Observations présentées par la Société centrale des architectes sur la nécessité d'instituer un diplôme et Programme des connaissances exigibles pour l'obtention de ce diplôme.*

Il est probable que, sans la révolution de 1848, « une nouvelle organisation du personnel des travaux publics » fût résultée du projet d'ordonnance présenté au roi Louis-Philippe par le ministre des travaux publics, M. Jayr, saisi de ce mémoire.

Cependant la Société centrale n'abandonna pas la question, et depuis 1853 on la voit reparaître presque annuellement jusqu'en 1867, où un arrêté ministériel du 30 novembre institue un diplôme comme couronnement des études d'architecture à l'École des beaux-arts, M. Eugène Guillaume étant alors directeur de l'École.

Le diplôme d'architecte existe donc en France depuis 1867, et son obtention est due aux efforts continus de la Société centrale des architectes français.

M. Bonnier, estimant que tant vaut le diplômé, tant vaut le diplôme, a communiqué le programme des études de la section d'architecture de l'École nationale spéciale et des beaux-arts et du concours final pour l'obtention du diplôme, programme le plus étendu qui existe; puis il a conclu à l'utilité d'un diplôme d'Etat, mais non pas au diplôme obligatoire.

M. J. de Becker, architecte, échevin des travaux publics de Koekelberg, conseiller provincial du Brabant, a lu un rapport très documenté sur la même question, mais aboutissant au diplôme obligatoire.

On a rappelé qu'en Belgique certains établissements délivrent un diplôme d'architecte, compris, il est vrai, de telle sorte, qu'il ne donne pas satisfaction complète; de même en France.

En Angleterre, le titre de membre de l'Institut royal des architectes britanniques, par la manière dont il s'obtient, constitue une sorte de diplôme d'architecte.

Après un échange d'observations et de renseignements entre MM. Lucas, Aitchison, Hubert, Brunard, Poupinel, de Suzor, Kesley, Totten et Cuypers, le Congrès s'est unanimement prononcé en faveur d'un diplôme d'architecte; il a adopté les conclusions de M. J. de Becker, sauf celle de l'obligation du diplôme. En voici le texte :

« 1^o Il serait utile, aux multiples points de vue de l'union et de la dignité professionnelles, de l'intérêt public et de l'intérêt de l'art, de créer un diplôme d'architecte.

« 2^o Le diplôme (certificat, brevet, licence, etc.) serait délivré par des établissements spéciaux d'enseignement architectural, à la suite d'examens organisés suivant un programme unique d'études, tant théoriques que pratiques, arrêté par les pouvoirs publics, et dans lequel il serait tenu compte de tous les travaux de l'année, et non d'une épreuve finale.

« 3^o Une ou plusieurs écoles destinées au haut enseignement de l'architecture et de toute la technique des constructions seraient créées par l'Etat, les provinces ou les com-

munes. Dans ces écoles, à côté de l'enseignement artistique, une large part serait laissée à la vulgarisation des connaissances pratiques nécessaires pour l'exercice de la profession d'architecte. Un stage d'une durée à fixer pourrait être imposé aux candidats. »

A trois heures, les congressistes se sont retrouvés à la gare du quartier Léopold, où un train spécial les attendait pour l'excursion aux ruines de l'abbaye de Villers. M. Licot, architecte provincial chargé de l'entretien et de la restauration de cet important spécimen d'architecture religieuse, a fourni sur place les renseignements les plus complets, que la plupart des auditeurs pouvaient suivre sur le numéro du 31 août du *Petit Bleu*, journal à un sou, qui avait publié un plan très clair des locaux monastiques en même temps que le compte-rendu de la séance du lundi. Nous voudrions être gâtés ainsi par la presse.

Malheureusement, une pluie fine et obstinée a troublé la visite à la fin, mouillé les pistolets, délayé les sandwiches, éteint les flammes de Bengale et fait prendre la poudre d'escampette à une grande partie des visiteurs; les autres en ont été quittes pour souper en rentrant à Bruxelles.

Séance du mercredi matin 1^{er} septembre, à Anvers.

Après la réception à la gare par la Société des architectes d'Anvers, la visite des abords de la gare, de la cathédrale, de la Bourse du commerce, du musée Plantin, etc., le Congrès est arrivé à dix heures et demie à l'hôtel de ville, dont M. Jan Van Ryswyck, bourgmestre, accompagné de MM. les échevins, leur a fait les honneurs.

La séance annoncée a eu lieu dans la salle du conseil, par erreur, paraît-il; mais enfin les congressistes avaient trouvé les sièges si confortables, que l'huissier n'a pu les décider à les quitter qu'après la conférence de M. Ch. Lucas sur la quatrième question :

« Quels sont les moyens de généraliser l'institution des caisses de défense mutuelle des architectes ? »

Le conférencier a exposé très clairement l'origine de la Caisse de défense mutuelle française, la rapidité avec laquelle quelques hommes dévoués et actifs ont su la mettre sur pied en lui conservant le vénérable chaperon de la Société centrale et ses bons offices pour soutenir ses premiers pas, les services qu'elle a rendus ou qu'on est en droit d'attendre d'elle, le tout assaisonné de quelques pointes aux autorités, aux municipalités ou au tribunal, aux mauvais plaideurs, et de remerciements aux membres si dévoués de son Conseil judiciaire.

La malle-poste *Émeraude* a reçu les congressistes et leur a procuré une charmante excursion en amont puis en aval de l'Escaut, entre les forts à coupole. On s'est ensuite plus ou moins dispersé dans le port, les musées et le Jardin Zoologique.

Le soir, raout offert à l'hôtel de ville de Bruxelles par l'administration communale : éclairage électrique superbe; réception charmante par M. Charles Buls et MM. les échevins, et fusion avec les membres du Congrès archéologique; excellents orchestres; flots de champagne et d'harmonie; on commence à se donner rendez-vous à Paris en 1900.

Dernière séance, jeudi 2 septembre.

L'ordre du jour portait : « Lecture du rapport de MM. H. Brunard et P. Janssens, avocats à la Cour d'appel de Bruxelles, conseils du comité de défense juridique de la Société Centrale d'Architecture, et Gustave Maukels, architecte, vice-président de la Société, sur la cinquième question : « Quels sont les moyens d'assurer la propriété artistique de leurs œuvres aux architectes ? »

Le rapport a été écouté avec la plus grande attention et a soulevé de nombreuses marques d'approbation; mais le texte des conclusions, par certaines nuances ou répétitions, a nécessité quelques observations et de fond et de forme de la part de MM. G. Harmand, Brunard, Poupinel, Lucas, Brunfaut et de Suzor.

Le Congrès a invité MM. les rapporteurs à se réunir avec M. Harmand, en les priant de préparer un texte définitif qui sera discuté au prochain Congrès international, en vue de la conférence diplomatique qui le suivra; puis il a voté à l'unanimité le premier paragraphe des conclusions des rapporteurs :

« Il est à désirer que toutes les législations et les conventions internationales accordent d'une façon expresse la même protection aux œuvres d'architecture qu'aux autres œuvres artistiques. »

Pendant la séance, il a été donné lecture d'un télégramme envoyé par ordre du Roi pour remercier les congressistes des toasts portés en son honneur, et échangé des télégrammes entre MM. Dumortier et Charles Garnier, l'un exprimant les regrets du Congrès de ne pas voir à Bruxelles le grand ami de France, l'autre remerciant du fond du cœur pour ce bon souvenir tous les confrères réunis à Bruxelles.

Une commission a été nommée ensuite, composée de MM. Aitchison, Batigny, Cuypers, de Suzor, Hinckeldeyn et Dumortier, pour examiner une proposition de M. Pedro d'Avila concernant des restaurations et projets de monuments en Portugal.

Une autre commission a été nommée, permanente, destinée à faciliter l'organisation des futurs congrès internationaux d'architectes et particulièrement celui de Paris en 1900. Un mot d'explication est nécessaire pour ne point alarmer les membres des commissions qui seront chargés par les gouvernements de l'organisation de Congrès semblables à celui qui terminait ses travaux à Bruxelles.

M. Dumortier est parvenu à réunir un grand nombre d'adhésions et de *présences effectives* au Congrès de Bruxelles; mais il a dû se livrer à des efforts considérables pour y arriver, effectuer des voyages dans plusieurs capitales, s'astreindre à une correspondance volumineuse capable à elle seule de rebuter bien des courages. Il a pensé rendre service à ses successeurs en conservant groupés les éléments du Congrès de Bruxelles. Voici, du reste, la définition qu'il donne :

« Le but de la constitution de cette commission permanente est de maintenir entre les principaux confrères des divers pays des relations qui leur permettront d'user de leur influence chez eux pour amener un grand nombre de leurs compatriotes à prendre part aux Congrès futurs. Elle ne peut d'aucune manière porter ombrage aux comités organisateurs de ces Congrès. Elle se tient à leur disposition pour tous renseignements qu'ils croiraient devoir lui demander ou demander personnellement à ses membres. »

Comme première application, pour 1900, aussitôt constitué, le comité français officiel pourrait convoquer les membres de cette commission et leur communiquer les grandes lignes du programme. Chacun retournerait alors dans son pays faire une propagande active qui ne pourrait être que très efficace, étant donnée la situation qu'occupe chacun des membres de cette commission (1).

Voilà l'idée qu'a approuvée le Congrès de Bruxelles.

Au moment de se séparer, le président Dumortier a constaté l'accord remarquable et la courtoisie parfaite qui ont régné pendant toutes les réunions du Congrès, enfin l'intérêt des vœux émis. Il a exprimé l'espoir de voir les Congrès qui suivront celui de Bruxelles aussi féconds.

M. Aitchison, au nom des délégués et des membres du Congrès, a exprimé leur reconnaissance pour l'accueil charmant qui leur a été fait par le gouvernement et les architectes belges, pour les efforts si complètement couronnés de succès des présidents, des secrétaires, des membres du comité d'organisation, enfin pour l'aménité de la presse belge. Puis l'assemblée a voté des remerciements au président du Congrès, M. Dumortier, qui avait montré tant de tact, de bonne grâce et de fermeté dans l'exercice de ses délicates fonctions.

On a passé la journée à Tervueren, par un soleil radieux, et la soirée, suivant la tradition, au théâtre de la Monnaie.

Quoique M. Aitchison, membre correspondant de la Société Centrale des Architectes français, ait prononcé la dernière allocution au nom de tous les architectes et délégués étrangers, je me plais à renouveler ici, au nom de tous les congressistes français, et en particulier de mes collègues de la délégation de la Société centrale, MM. Batigny, Duchatelet, Ch. Lucas, Newnham, Roussel, Vandenbergh, l'expression de notre vive gratitude pour l'accueil si courtois dont nous avons été l'objet. Nous avons voulu marquer combien nous y étions sensibles, autant par notre présence à toutes les fêtes et excursions qui rendaient ce Congrès si séduisant que par notre assiduité aux séances de travail, dont l'ordre du jour portait d'intéressantes questions internationales. Nous espérons que des rapports agréables qui se sont établis entre congressistes sur la base d'une estime réciproque, bien naturelle entre artistes, naîtront de bonnes et durables amitiés, ou au moins un rapprochement entre gens sincèrement épris de leur art et capables de se comprendre.

J.-M. POUPINEL.

Un des principaux organes de la presse hollandaise, le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, s'est également occupé du Congrès. Voici la traduction aussi littérale que possible de son article du 3 septembre dernier :

Le IV^{me} Congrès International des Architectes, organisé par la Société Centrale d'Architecture de Belgique, à l'occasion du 25^{me} anniversaire de sa fondation, a été ouvert samedi 28 août à Bruxelles. La participation fut grande. Pas moins de 350 professionnels, la plupart étrangers, avaient répondu à l'invitation du Comité d'organisation. La France, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, l'Italie, la Suisse, la Suède, le Luxembourg, le Portugal, l'Egypte, la Hollande, la Belgique et l'Amérique étaient en majeure partie représentés officiellement par des hommes de renom. Il y avait également 45 dames.

La première réunion eut lieu dans une des salles à l'étage de la Bourse. A 9 heures du soir, l'actif et affable président de la Société Centrale, M. Valère Dumortier, souhaita la bienvenue aux hôtes. Le raout, agrémenté d'un concert et très animé par la présence d'un nombreux groupe de dames, fut remarquable par les conversations polyglottes, avec le français comme trait-d'union, et clôturé à minuit par un bal improvisé.

Le dimanche matin, à 10 heures, M. De Bruyn, ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, inaugura l'Exposition d'Architecture, dans une des salles de la grande Exposition. Une collection très remarquable de dessins, photographies et autres reproductions, était réunie ici. Notre pays aussi était

(1) Cette commission se compose de MM. Aitchison (Angleterre); Betocchi (Italie); Cuypers (Hollande); de Suzor (Russie); Clason (Suède); Chancel, Lucas, Newnham et Poupinel (France); Otto Wagner (Autriche); Dumortier, Helleputte et Lagasse (Belgique); Stübgen, Hinckeldeyn, von der Hude et Bräuler (Allemagne); Totten (Etats-Unis d'Amérique) et Pedro d'Avila (Portugal).



dûment représenté par les œuvres de la *Société pour favoriser la Construction*, ainsi que par *Architectura et Amicitia*, d'Amsterdam. Une chose regrettable, c'est que, par suite de l'espace limité, les envois étaient quelque peu serrés et que divers projets des plus artistiques, entre autres ceux tout à fait hors pair de l'architecte viennois Otto Wagner, n'étaient pas suffisamment en vue.

A une heure, dans la grande salle du Palais des Académies, ouverture officielle de l'Assemblée générale, en présence de S. M. le Roi des Belges. Par quelques paroles d'introduction, le président, M. Valère Dumortier, architecte provincial en chef du Brabant, esquisse la portée du Congrès et souhaite la bienvenue aux membres, après quoi on procède à la formation du bureau. Prisent place comme présidents d'honneur, MM. De Bruyn, ministre, et Ch. Buls, bourgmestre de Bruxelles; puis MM. le comte de Suzor, Poupinel et le Dr P.-J.-H. Cuypers, représentants des Gouvernements russe, français et hollandais, MM. Aitchison, Clason, Chancel, Newnham, Totten, Wagner, Stübgen, Betocchi, Pedro d'Avila, Hinckeldeyn de Berlin et A. Salm, d'Amsterdam, représentants de Sociétés d'architectes, prisent également place au bureau comme membres d'honneurs.

Vers 1 1/2 heure, Sa Majesté et sa suite, attendue par le bureau, entra dans la tribune royale et fut acclamée par la nombreuse assemblée debout. Après les salutations officielles des divers délégués, pendant lesquelles le comte de Suzor rendit un hommage aux dames présentes, pour leur intérêt dans les travaux du Congrès, M. De Waele, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Gand, commença la lecture de son rapport sur les questions suivantes :

Doit-on, lors de la restauration des monuments :

- a) Respecter ou améliorer les erreurs, les défauts de construction des anciens?
- b) Compléter leur œuvre dans les parties inachevées?
- c) Ecarter certaines parties soit de construction ou d'ameublement, en vue de l'uniformité du style?

Dans une discussion étendue de cette importante question, d'un intérêt vraiment international, également chez nous à l'ordre du jour et mise sur le tapis, il y a peu d'années encore, par la Société pour le développement de l'art de construire, dans ses réunions de sections, M. De Waele arrive à la conclusion, pour ce qui concerne le litt. a, que la technique des édifices, de même que la modification de la forme artistique, caractérise les périodes du « gothique » et de la « renaissance »; pour ce motif, on doit désapprouver la séparation de ces deux facteurs, qui forment le style, en voulant améliorer ou moderniser les éléments d'une composition originale.

En ce qui concerne le litt. b, « compléter les œuvres dans leurs parties inachevées », l'orateur entre dans un grand développement historique, en citant comment, aux époques antérieures de foi artistique, les architectes continuèrent à construire dans le style actuel. Remémorant le caractère eclectique de l'architecture au XIX^{me} siècle, siècle qui, selon l'orateur, a évité les réminiscences des temps jadis et qui a vu passer tour à tour le pseudo-roman, le gothique, les périodes classiques dans toute leur renaissance d'origine royale comme idéal de l'art, siècle qui, par sa variation continue sur le terrain artistique, reflète parfaitement la situation sociale, l'orateur conclut :

De compléter, si le monument n'appartient pas à une période de transition, mais à une époque de style pur, avec éléments simples et limités, et lorsque ceux-ci se trouvent dans un état excluant tout doute.

De ne pas restaurer du moment qu'il y a doute.

La conclusion pour le litt. c est négative. La plupart des anciens monuments portent l'empreinte des styles successifs depuis leur fondation. C'est justement par cette variété qu'ils acquièrent un charme qui se perdrait, si ces annexes appliquées successivement disparaissaient.

Ces conclusions donnent lieu à une longue discussion.

M. Cuypers, délégué de la Hollande, croit qu'il serait inutile et dangereux de prendre des conclusions. En ce qui concerne le litt. a, l'honorable orateur pense qu'il faut tout d'abord examiner scrupuleusement l'édifice sur place, depuis les fondations jusqu'à la toiture, et si les premières étaient trouvées insuffisantes, de les renforcer ou réparer avec précaution; ainsi lorsque une voûte se trouverait dans le cas de pouvoir endommager le bâtiment, il faudrait remplacer la voûte, soit par de meilleurs matériaux, soit par un meilleur système de construction. Ensuite on doit, dans l'achèvement d'un édifice, tenir compte du changement de destination. Bref, ne jamais restaurer sans connaissance exacte de l'histoire et autant que possible respecter la destination primitive.

Dans un exposé éloquent, M. Lucas (Paris), défend le monument et ses abords. Respect pour les constructions et rues environnantes. Pas de vandalisme par percements de voies, démolitions qui modifient l'aspect général, estropient l'image originale. Il parle ensuite avec prédilection de « l'importance du meuble », dans laquelle se reflète l'histoire de la vie quotidienne, etc.

M. l'avocat Harmand insiste pour que les gouvernements prennent des mesures à l'effet de dresser un inventaire des monuments, de leur mobilier, de leurs entourages.

M. Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles, et éminent connaisseur d'architecture et d'archéologie, renommé à cause de sa prédilection pour l'architecture et l'art en général, ce dont Bruxelles éprouve, d'une façon pratique et matérielle, les heureuses conséquences, par le bel aspect de la ville et la grande affluence annuelle des étrangers, remarque :



que lors de la restauration des monuments, on doit tenir compte du but pour lequel on restaure; comme exemples sont cités : les ruines de la grandiose abbaye de Villers; la restauration des maisons et monuments sur la Grand' Place à Bruxelles, effectuée sous son honorable administration; le Château des Comtes de Flandre à Gand, toutes constructions de différentes manières, qui n'ont été conservées, achevées ou restaurées que conformément à leur destination.

D'autres orateurs encore, entre autres MM. Aitchison, de Londres, Stübgen, de Cologne, parlent dans le sens de M. Buis ou plaident pour le respect de la forme existante. Ces discours, prononcés en anglais et en allemand, furent résumés successivement en français par M. Buis.

M. Paul Saintenoy, de Bruxelles, demande, lui aussi, le respect du passé; ne pas achever sans documents complets.

Par contre, M. Van der Berg (Lille), dans une tirade spirituelle, se prononce pour la liberté de l'architecte. Lui aussi a du respect, beaucoup de respect, pour les vieux monuments; il veut même les saluer profondément, mais s'agenouiller en extase devant eux, « merci ». Après tout, ces anciennes architectures n'étaient pas toujours précisément des « phénix ». Et si les exigences des communications demandent des rues nouvelles ou plus larges autour d'un monument, eh bien, il faudrait raser les vieilles bicoques.

Enfin, le Président, avec beaucoup de concision et d'exactitude, résume les discussions et propose de voter les conclusions suivantes : Il n'est pas désirable d'établir des prescriptions absolues pour la restauration des monuments, puisque chaque cas peut présenter des exigences particulières. Toutefois, on peut admettre en principe les vœux formulés par M. De Waele. Cette proposition est adoptée à la grande majorité des voix.

Ainsi se terminent les opérations du dimanche.

La discussion du crédit des Beaux-Arts à la Chambre

(SUITE)

Séance du 9 juin 1897.

M. BEERNAERT. — Le sujet qu'ont traité hier mes honorables amis Van Der Linden et De Vriendt me touche si vivement et m'a si souvent occupé que, contrairement à mes habitudes, depuis que j'ai l'honneur de présider cette assemblée, je demande à en dire, moi aussi, quelques mots.

Il n'est que trop vrai que pas une année ne se passe sans que nous démolissions ou laissions démolir des œuvres architecturales d'un intérêt archéologique ou historique indiscutable. Il n'est que trop vrai qu'à chaque instant des objets d'art ou d'antiquité intéressants passent la frontière.

Cette situation provoque presque d'année en année des protestations de la part des sociétés savantes, et cependant rien ne change.

Je viens donc à mon tour élever la voix pour y appeler instamment l'attention de M. le ministre de l'agriculture, qui a les beaux-arts dans ses attributions.

Déjà une ordonnance de Marie-Thérèse constate que des églises, des abbayes, des corporations, des gildes, des établissements publics de tous genres aliénaient leurs richesses, trop souvent à l'étranger et au grand détriment de l'intérêt national, et des mesures rigoureuses furent prescrites pour faire inventorier les objets d'art en leur possession.

Après la constitution du royaume des Pays-Bas, des mesures analogues furent prises par le roi Guillaume en vue de tenter de conserver ce qui restait de notre patrimoine artistique, si effroyablement diminué au cours de la domination française. Ce fut l'objet d'un arrêté royal du 16 août 1824, que je crois parfaitement en vigueur encore.

Ces mesures étaient autorisées d'avance par l'article 537 du Code civil, qui soumet le droit de propriété des établissements publics à des restrictions toutes spéciales, et les mêmes principes ont été de nouveau consacrés par la loi communale.

Je crois donc que, quant aux points essentiels du moins, la législation actuelle permettrait d'éviter les abus dont on se plaint, si elle était exactement observée.

A plusieurs reprises on s'y est essayé.

Déjà, en 1853, l'administration provinciale de la Flandre occidentale avait pris l'excellente initiative de faire faire un inventaire général de toutes les richesses artistiques de la province, et l'on sait qu'elles sont particulièrement nombreuses.

Un arrêté royal du 23 février 1861 généralisa cette mesure et chargea la Commission royale des Monuments de dresser un inventaire général de tous les objets d'art et d'antiquité appartenant à des établissements publics.

Malheureusement, cet arrêté royal est demeuré lettre morte.

En 1884, à peine revenu au ministère, j'ai repris la question et j'ai vivement insisté auprès de mon collègue de l'intérieur, qui avait alors les beaux-arts dans ses attributions, et auprès de mon collègue de la justice, pour que des mesures énergiques et promptes fussent prises. Ces messieurs étaient de mon avis, et des circulaires très bien rédigées et fort nettes dans leurs dispositions ont été, depuis, dix fois repro-

duites; l'on a rappelé hier que la dernière édition porte la signature de M. Begerem et la date du 27 janvier 1897.

Mais tout cela n'a rien produit, et j'ai l'intime conviction que cela ne produira rien. On a vite fait de perdre les circulaires de vue, et les mêmes abus reflorissent, comme si rien n'avait été dit. On n'arrivera à rien de sérieux, même en supposant de bons inventaires exécutés, aussi longtemps que les responsabilités ne seront pas bien établies et que nos richesses artistiques ne seront pas soumises à une surveillance constante, exécutée avec un soin jaloux.

C'est, messieurs, parce que j'étais convaincu qu'il en serait ainsi, que dès 1885 — M. le ministre de l'agriculture ne l'ignore pas — j'avais prié ceux de mes collègues que la chose concernait de vouloir bien mettre à l'étude un nouveau projet de loi destiné, d'une part, à coordonner la législation existante et, d'autre part, à établir les sanctions nécessaires.

J'ai reçu le meilleur accueil, mes collègues étaient convaincus autant que moi de l'utilité des mesures demandées. Mais, hélas! les choses ne vont pas vite en Belgique, même quand il s'agit de légiférer et on en a ici une preuve de plus.

Je viens de dire qu'un projet de loi avait été mis à l'étude en 1885 et je veux ajouter qu'à ce moment un certain résultat fut obtenu : les provinces de Limbourg et de Luxembourg, malheureusement les moins riches en objets d'art, firent dresser à leurs frais l'inventaire demandé par le gouvernement, mais les autres provinces s'y refusèrent, les unes prétendant que cette tâche incombait à l'Etat, les autres que l'Etat devait tout au moins les défrayer de la dépense.

Entretiens, la Commission royale des Monuments avait transmis au gouvernement le projet de loi qui lui avait été demandé; on le soumit, d'une part, à l'appréciation du comité de législation institué auprès du ministère de l'intérieur et, d'autre part, à celle du ministre de la justice. Les avis ainsi demandés ne furent définitivement remis qu'en 1892; ils furent transmis à la Commission royale des Monuments et celle-ci, je me plais à le constater, s'empessa d'arrêter un projet définitif, en tenant compte des observations dont elle était saisie, pour perfectionner son œuvre primitive.

D'après mes notes, c'est depuis le mois d'octobre 1892 que le gouvernement se trouve ainsi en possession de propositions dont il pourrait saisir la législature.

A cette époque, on le sait, nous avions d'autres préoccupations plus graves et l'on ne peut pas s'étonner qu'au moins pendant un certain temps il n'ait pas été donné suite à cette affaire; mais il semble qu'aujourd'hui rien ne doit plus empêcher M. le ministre des beaux-arts de donner satisfaction aux amis des arts.

Le projet de loi dont il s'agit et que j'ai eu naguère l'occasion de voir répondrait, je pense, presque en tous points aux désirs exprimés par M. Van Der Linden dans la séance d'hier.

Tout d'abord, il place tout ce qui concerne les choses d'art sous la haute surveillance, sous la haute tutelle de celui des ministres qui a les beaux-arts dans ses attributions.

Le projet ordonne le classement et l'inventaire de toutes nos richesses artistiques, aussi bien en ce qui concerne les immeubles proprement dits que quant aux immeubles par destination et aux objets mobiliers. Ce serait, une fois de plus, la confection de cet inventaire depuis si longtemps réclamé.

Le projet de loi déclare encore que tous les objets classés ou inventoriés sont inaliénables et que l'aliénation qui en serait faite serait absolument nulle; il investit le ministre des beaux-arts du droit d'en poursuivre la revendication.

On a aussi inséré au projet une autre disposition, peut-être inutile aujourd'hui, qui permettrait au gouvernement de poursuivre l'expropriation d'objets dont la conservation s'impose au point de vue de l'histoire ou de l'art. C'est qu'à l'époque où le projet a été élaboré, comme l'honorable M. Van Der Linden l'a rappelé hier, on contestait ma manière de voir quant au droit du gouvernement de décréter une expropriation pour un motif d'utilité artistique ou archéologique aussi bien que pour tout autre. C'est précisément à propos de l'abbaye de Villers que cette controverse avait été soulevée et, malheureusement pour les ruines, elle a duré longtemps.

Enfin, une autre disposition du projet affranchit les édifices et les maisons classés de ces sujétions de recul déterminées par des motifs d'alignement et qui ont entraîné la disparition de tant de façades intéressantes et même de véritables monuments.

Il n'y aurait guère, je pense, à compléter tout cela que par l'organisation, soit par l'Etat, soit par les provinces, d'un bon système de surveillance et je ne puis assez recommander à M. De Bruyn d'en finir ou plutôt de mettre les Chambres à même d'en finir.

C'est ce qui lui a été instamment demandé par le congrès de Bruxelles de 1891, par le congrès archéologique et historique de Mons de 1895 et, plus récemment encore, l'an dernier, par le congrès de Gand. Cette dernière assemblée m'avait prié de me faire l'organe de ses revendications, mais déjà j'ai été devancé par le Sénat, qui a renvoyé la pétition du congrès à M. De Bruyn, avec prière d'y donner une prompte suite.

Il est d'autant plus regrettable que nous soyons encore si peu avancés, qu'en France, où l'on s'est engagé dans la même voie, mais après nous, la loi existe depuis dix ans. Là aussi, un inventaire général a été prescrit, et déjà il remplit quatorze ou quinze volumes in-4° de 500 pages chacun.

Mais je dois reconnaître qu'en France les démolitions continuent — en ce moment même, il s'en fait de fort regrettables à propos du déclassement de certaines forteresses — et je ne suis pas bien sûr que les objets d'art mobiliers, même inventoriés, y soient à l'abri de toute aliénation. C'est que cette surveillance toujours en éveil, que je tiens comme indispensable, n'y est pas suffisamment organisée.

Mais en voilà bien assez sur ce point, et je vous demande encore, Messieurs, quelques instants d'attention à propos d'un autre sujet.

C'est avec raison que l'on disait hier que le ministre doit se garder tout à la fois de ceux qui démolissent pour démolir et de ceux qui démolissent sous prétexte de restaurer. (*Rires.*) Souvent, les uns ne sont pas moins dangereux que les autres et, à propos même des ruines de Villers, dont j'ai eu du mal à provoquer l'expropriation, je serai tenté de chercher une grosse querelle à M. le ministre des beaux-arts...

N'a-t-il pas, notamment, trouvé bon que l'on relève d'un étage — et quel étage! — ce beau vieux moulin que nous connaissions tous et auquel il était si aisé de restituer complètement son aspect des XIII^e et XIV^e siècles? Et cela sous prétexte de guinguette et d'hôtellerie!

Voilà assurément une dépense que nous ne pouvions prévoir, lorsqu'on nous a demandé des crédits pour assurer la conservation des ruines. (*Marques d'approbation.*)

Mais je ne veux pas insister sur cette fâcheuse dissonnance, parce que je voudrais beaucoup avoir M. De Bruyn pour allié contre M. Vandenneboom (*rires*), s'il pouvait être vrai que ce dernier eût les noirs desseins qu'on lui a prêtés hier quant à la démolition et à la reconstruction de la maison des Bateliers à Gand et quant à la halle de Courtrai. Mais il n'est pas possible qu'un archéologue éclairé comme M. Vandenneboom prête la main à de semblables projets!

Ce n'est donc que sous bénéfice d'inventaire que je supplie M. le ministre des beaux-arts de prendre sous sa protection cette délicieuse maison des Bateliers, qu'il serait si aisé de laisser telle qu'elle est, en la consolidant un peu, sauf à mettre la copie à côté ou ailleurs; et je lui recommande avec la même instance la halle de Courtrai, qui, sans être un monument de premier ordre, n'en produit pas moins un effet des plus pittoresques et que, cette fois encore, on ne démolirait que par ce respect sacro-saint de la ligne droite qui, dans une ville comme Courtrai, ne me paraît pas justifier un tel sacrifice.

Et que d'autres faits de ce genre j'aurais à relever! On sait que ces questions m'intéressent depuis longtemps, et souvent je suis au courant de ce qui se passe, mais avec le vif regret de n'y pouvoir rien!

Ah! si j'étais surintendant des beaux-arts! (*On rit.*)

On ne croirait pas le nombre d'actes de vandalisme qui se produisent en Belgique dans le cours d'une seule année, et cela non seulement dans les communes rurales, mais dans de grandes villes, où l'administration est certainement éclairée.

Mais je n'en dirai pas davantage, car je ne veux pas dépasser la demi-heure qui nous est départie, et il est un point encore, dans un autre ordre d'idées, que je veux recommander à l'attention de M. le ministre des beaux-arts, en comptant, cette fois, sur le concours sympathique de M. le ministre des finances.

Je suis certain d'être votre organe à tous, en disant que l'affiche est en train de passer à l'état de fléau, et je ne parle pas seulement des villes, où elles s'étalent en couleurs brutales sur des pans de mur entiers, mais à la campagne, et surtout le long des chemins de fer et dans tous les endroits propres à attirer quelque concours de monde.

Est-il admissible que, dans ce siècle où l'on passe la moitié de sa vie à voyager, on ne puisse aller de Bruxelles à Ostende ou de Bruxelles à Anvers, sans être deux cents fois importuné, assassiné par la même réclame d'un piano, d'une eau de table ou de n'importe quel autre objet du même genre? (*Rire général.*)

Messieurs, je me garderai de nommer ce piano ou cette eau de table, car je n'entends pas me faire le complice de ces obsédantes, de ces exubérantes réclames (*rires*); et j'en suis même à ce point l'ennemi, que pour moi le seul fait de dés-honorer ainsi nos campagnes serait une raison suffisante pour que jamais je n'accorde ma clientèle à ceux qui s'en rendent coupables. (*Nouvelle hilarité.*)

Il n'y a pas de quoi rire, Messieurs, et je suis persuadé qu'un grand nombre d'entre vous ont éprouvé cette même mauvaise humeur que je viens d'exprimer. Et ce n'est pas là une nuisance, un abus exclusivement belge: ils sont universels. Ceux qui aiment à parcourir la Suisse ne sont-ils pas, à chaque instant, blessés de voir de splendides paysages servir de décor à la recommandation insolente de quelque hôtel ou de quelque fabrique de chocolat? Dans la vallée de la Reuss, près du pont du Diable, c'est le cas, par exemple, pour... Encore un peu, j'allais le nommer! (*Rire général.*)

Il y a quelques années, je me trouvais dans les Hébrides, au milieu d'un paysage d'une désolation extraordinaire, et il me semblait être seul au monde; devant moi se dressait un dolmen envahi par le lichen et que dorait le soleil couchant: — j'étais vraiment ému. Mais voilà que, contournant le vénérable bloc pour en voir l'autre face, j'aperçois en lettres géantes ces mots fin de siècle: « Colman's Mustard ». (*Hilarité générale.*)

L'impression était perdue!

Nous avons tous intérêt, Messieurs, à n'être pas exposés à



de semblables déceptions, et la nature comme le plaisir des yeux valent bien qu'on fasse quelque chose en leur honneur. Or, le remède est des plus simples, et c'est ici que j'appelle l'honorable ministre des finances à la rescousse.

Tous les gouvernements ont demandé quelques ressources fiscales à l'affiche, et rien de plus juste, puisqu'elle constitue l'une des formes principales de la publicité et favorise le mouvement des affaires. Mais, par une contradiction que rien ne justifie, chez nous, comme en France, comme en Suisse, je pense, tandis que les affiches sur papier, sur parchemin ou sur bois ont à acquitter le droit du timbre, il n'en est plus de même si, revêtant des proportions inusitées, elles s'appliquent à des arbres, à des roches, à des maisons ou à des toits (*interruption*), oui, à des toits, et c'est, paraît-il, le dernier cri de la mode en cette matière. (*Hilarité.*)

Pourquoi cette exemption? Par quelle raison?

Que M. le ministre ait donc pitié de millions de voyageurs qui béniront son nom, et qu'il propose à la législature d'appliquer à ces affiches le timbre... de dimension. (*Nouveaux rires.*) S'il en survivait quelques-unes, il aurait la satisfaction de les voir contribuer à enrichir la caisse de l'Etat, mais je pense qu'elle disparaîtraient promptement jusqu'à la dernière. et ce serait un grand service rendu à ceux qui voyagent, c'est-à-dire, aujourd'hui, à tout le monde. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

(*A suivre.*)

Société régionale des Architectes du Nord de la France

La Société des Architectes du Nord a tenu le samedi 9 octobre sa séance extraordinaire annuelle qui a été, suivant l'usage, précédée de la visite d'œuvres exécutées récemment à Lille par quelques confrères.

La séance avait pour principal but le renouvellement du Bureau pour l'année 1898.

Ont été nommés: président: M. J.-B. Maillard; vice-président: M. Achille Liagre; secrétaire: M. Mourcou; secrétaire adjoint: M. Vilain; trésorier: M. Deperne; archiviste: M. Contamine père.

Un banquet confraternel réunit ensuite dans les salons de l'Hôtel de l'Europe presque tous les membres de la Société présents à la séance et aux visites.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

De nombreux membres ont assisté à la séance du 5 novembre dans laquelle l'assemblée, après avoir entendu la lecture et adopté les procès-verbaux des deux séances de novembre, ainsi que des lettres de remerciements des nouveaux membres d'honneur, a admis en qualité de membres correspondants M. Herpoel, de Louvain, et Scott, de Drogheda (Angleterre).

Puis, M. Maukels, vice-président de la Société, nommé récemment chevalier de l'Ordre de Léopold, a été l'objet d'une manifestation flatteuse; au nom de l'assemblée M. le président lui a adressé les paroles suivantes:

« Mon cher Maukels,

« Nous sommes sincèrement heureux de la distinction que Sa Majesté le Roi vient de vous décerner; elle est la récompense bien méritée d'un travail constant, opiniâtre, du talent et des aptitudes multiples dont vous avez fait preuve dans l'installation toujours difficile et laborieuse de nombreuses expositions.

« Depuis près de vingt ans, d'abord comme collaborateur de notre confrère Bordiaux, puis comme architecte de la Section belge, vous avez pris une part très active à la construction des locaux et à l'installation générale des Expositions de Bruxelles, 1880; Amsterdam, 1883; Anvers, 1885; Bruxelles, 1888; Chicago, 1893; Anvers, 1894.

« J'en oublie certainement? Cette année, en cumulant les fonctions d'architecte de la Société de l'Exposition et du Commissariat général du Gouvernement, vous avez assumé une tâche lourde et difficile que vous avez accomplie avec un tact, une courtoisie, un talent capables de contenter les plus difficiles.

« Enfin, tout en prenant une part active à l'organisation du IV^e Congrès international des architectes, vous avez été le principal ordonnateur de l'Exposition rétrospective d'architecture ouverte par notre Société à l'occasion du XXV^e anniversaire de sa fondation. Celle-ci vous en remercie encore une fois, et, toujours fière des succès remportés par ses membres, elle applaudit chaleureusement aux félicitations bien sincères que je vous adresse au nom de tous nos confrères absents et présents. »

M. Maukels, visiblement ému, remercie le président des paroles aimables qu'il lui a adressées et l'assemblée des applaudissements dont elle les a saluées.

Il offre à ses confrères la coupe de l'amitié et la séance se transforme instantanément, pour ne pas en perdre l'habitude sans doute, en un petit raout des plus gais et des plus intimes qui se prolonge assez tard dans la soirée.

E. LYON-CLAESEN, éditeur, Bruxelles.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 49.

